



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 126653

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le phénomène récent qualifié par les médias « d'hyper sexualisation » des petites filles. En effet, cette situation semble gagner progressivement l'Hexagone. De plus en plus de concours de beauté, publicités aux poses suggestives viennent brouiller l'image que nous devons avoir de l'enfance dans notre société. Le Gouvernement est mobilisé sur ce phénomène, une mission d'information est lancée sur ce sujet qui mérite une attention toute particulière. Aussi, elle souhaiterait que la ministre puisse préciser les intentions du Gouvernement en ce domaine et rappeler aussi les mesures déjà prises pour contrôler ces errements.

Texte de la réponse

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale est particulièrement sensible à la question de l'hypersexualisation des enfants et notamment celle des petites filles. C'est pourquoi elle a engagé les actions suivantes : la sensibilisation des médias : c'est une proposition issue d'un débat sur la protection de l'enfance et les médias organisé à l'occasion des 20 ans du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED). La Ministre a voulu soutenir cette idée qui consiste à élaborer, par et pour les professionnels des différents médias, une charte fixant des références éthiques, déontologiques et pédagogiques sur l'utilisation de l'image des enfants dans les médias. Le périmètre de cette charte intégrera la question du traitement de l'information des enfants en situation difficile ou de maltraitance, et aussi celle de ce phénomène de l'hypersexualisation. Un groupe de travail a été constitué afin de rédiger cette charte, composé de représentants des pouvoirs publics et des médias (presse écrite et audiovisuelle) et de personnes qualifiées. Cette charte d'engagement, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), sera rendue publique prochainement et a vocation à être signée par les responsables des médias au premier trimestre 2012 ; la connaissance du phénomène et les actions de prévention : la ministre a confié à Madame Chantal Jouanno, sénatrice, la réalisation d'un rapport parlementaire sur le phénomène d'hypersexualisation afin d'en faire un état des lieux, de préciser le rôle des différents acteurs (médias, publicité, Internet) d'en évaluer les dangers et de proposer des actions, notamment de sensibilisation des professionnels de l'enfance, des parents, des enfants et des adolescents. Le rapport a été remis à la ministre le 5 mars 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126653

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 811

Réponse publiée le : 27 mars 2012, page 2600